



Présentation de l'OPAH de la CC des Paysages de la Champagne

Rappel des principes de l'OPAH



Dispositif
partenarial



3 ans :

21/02/2024

à

20/02/2027

Cible :

Permettre aux propriétaires
occupants et bailleurs
de rénover leur(s) logement(s)



Les objectifs de l'OPAH pour 3 ans



- **177 logements à réhabiliter d'ici 2027 :**

- 153 Propriétaires Occupants (PO)
- 18 Logements locatifs (PB)
- 6 habitations en copropriété



- **Plus de 1,8 millions d'euros de subventions alloués pour l'OPAH**

- dont 600 000 € apportés par la CCPC



- **Estimation à 3 millions d'euros de travaux** au bénéfice des entreprises, artisans locaux

3 thématiques



1

Amplifier la rénovation énergétique

Ensemble des aides de l'Anah pour la rénovation énergétique des résidences principales seront regroupées sous une seule appellation (individuel, copropriété...)

2

Accompagner la perte d'autonomie

Ensemble des aides de l'Anah pour l'adaptation des logements des personnes âgées et des personnes avec un handicap

3

Agir contre l'habitat indigne

Ensemble des aides de l'Anah pour la rénovation des logements indignes (insalubrité, dégradation, non-décence...)

Qui sommes-nous ?



Comité Marnais d'Amélioration du Logement SOLidaire de l'HAbitat

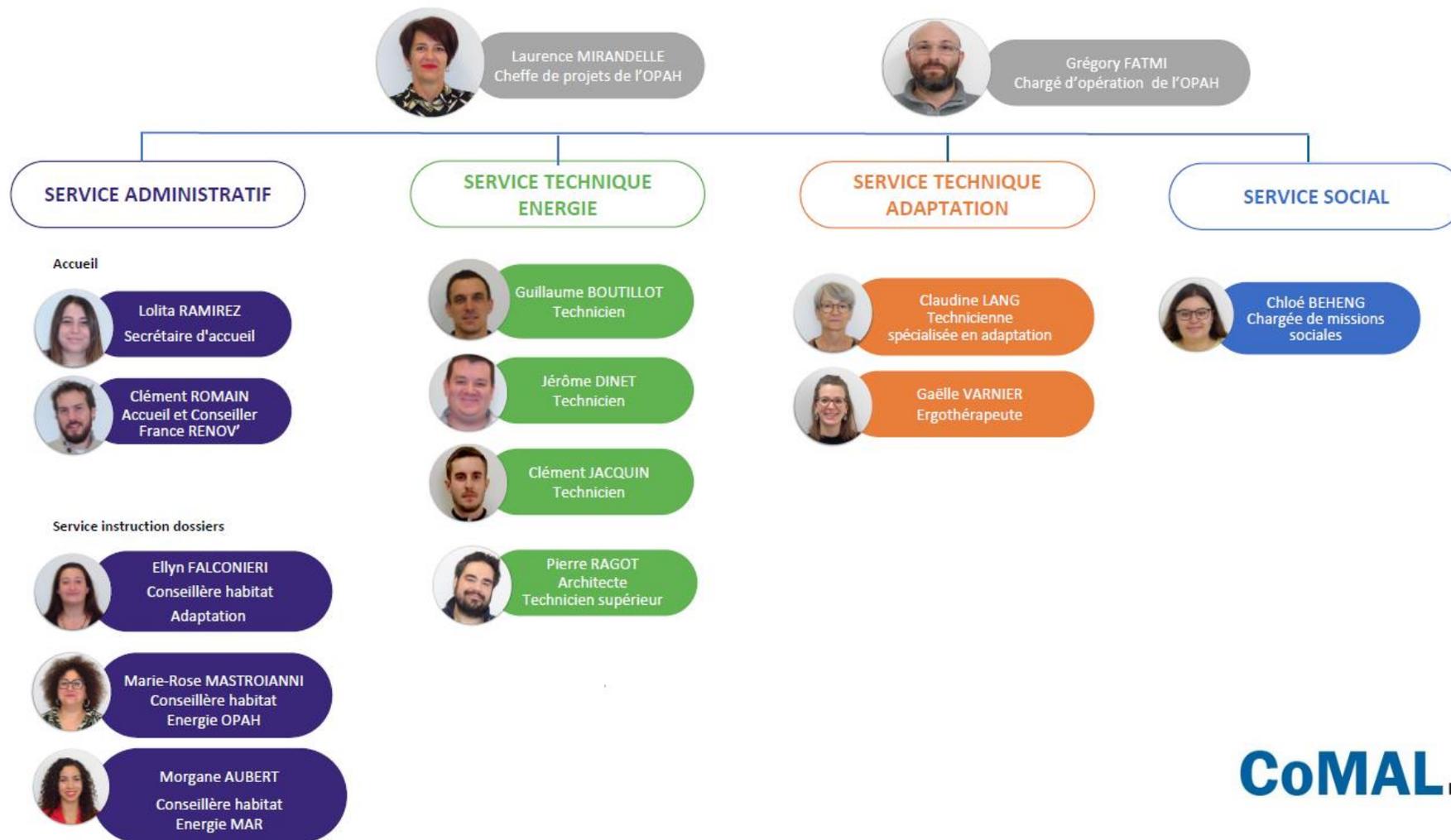
SOLIHA, 1^{er} acteur associatif national de l'habitat privé, à vocation sociale

Notre métier :

**Informier et accompagner les particuliers
qui souhaitent améliorer leur habitat**

Association Loi 1901, agréée Service social d'intérêt général

COMAL : une équipe opérationnelle au service du territoire



L'animation : rôle du COMAL



- ✓ Rôle de « **guichet unique** » : accompagner les propriétaires pour faire aboutir leur projet.
 - Sensibiliser à la nécessité de faire les bons travaux
 - Informer sur les moyens techniques et les aides financières existantes
 - Réaliser des diagnostics techniques
 - Aider à la décision en fonction de la situation du propriétaire
 - Accompagner dans le montage des dossiers de demandes de subventions jusqu'au versement des aides

- ✓ **Le volet spécifique « transition énergétique »** comprend deux segments d'intervention :
 - **Intervention gratuite** pour le public bénéficiaire de l'**OPAH** (*revenus modestes et très modestes*) afin de remplir les objectifs quantitatifs et financiers de l'OPAH
 - En tant que MAR (**Mon Accompagnateur Rénov**), intervention sur un segment complémentaire, pour **accompagner les ménages hors plafond de ressources Anah** dans leurs travaux de rénovation énergétique (frais de dossiers pris en charge par le propriétaire)



L'animation : modalités d'accueil



- **Accueil téléphonique ou bureau quotidien**
 - Bureaux COMAL SOLIHA 51 à Châlons-en-Champagne ou Reims (5 jours sur 7)
 - Téléphone : 03 26 64 13 90 ou 0800 77 29 30 (appel gratuit)

- **Permanences**
 - 2 Permanences mensuelles
 - **DORMANS** : le 1^{er} jeudi de 14h à 16h, au sein de France Services
 - En alternance, le 3^{ème} jeudi de 14h à 16h à **MONTMORT LUCY** ou à **VAUCIENNES** – La Chaussée de Damery

- Adresse **mail** spécifique : opahccpc@soliha.fr

L'animation : la communication



■ INFORMATION DU PUBLIC

- ✓ Distribution du tract d'information générale : **courant avril – mai**
- ✓ Outils de communication de la CCPC et des communes : bulletins municipaux, sites internet, réseaux sociaux, panneaux Pocket
- ✓ Articles dans l'Union
- ✓ Réunions publiques d'information : **13 mai à BAYE, 21 mai à MAREUIL LE PORT**
- ✓ Panneaux de chantier : gestion de la distribution dans 3 lieux : CCPC + 2 pôles de proximité (*Montmort Lucy + La Chaussée de Damery*)



L'animation : le rôle des élus et secrétaires de mairie



- ✓ Diffuser l'information sur l'OPAH et renvoyer sur les permanences au maximum
- ✓ Être le relais entre le particulier et le COMAL (nous informer des situations particulières)
- ✓ Parler de l'OPAH à chaque occasion (réunions, vœux, etc.)
- ✓ Gestion des déclarations de travaux
- ✓ Possibilité de visites avec élus pour des situations particulières
- ✓ Animation avec Le Petit Truck en Plus (à la demande)
- ✓ Permanence itinérante avec le Petit Truck en Plus avec le Bus France Service
 - 12/06/24 à ST MARTIN d'ABLOIS, 18/06/24 à BAYE, 11/07/24 à PASSY GRIGNY



▪ Remarque :

- Vigilance avec **démarchage téléphonique** : le CoMAL n'a pas d'entreprises partenaires qui font du démarchage (*La loi du 24 juillet 2020 a interdit le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énéraétique*).
- Liste des entreprises de la charte pour l'adaptation



Une architecture de marque ANAH



Le service public de la rénovation de l'habitat



L'aide à la **rénovation énergétique**



L'aide à l'**adaptation** des logements



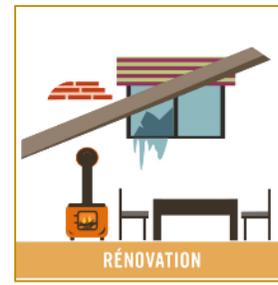
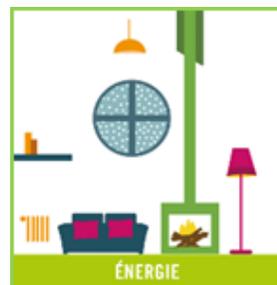
L'aide à la **réhabilitation** de logements dégradés

Rénovation
par geste

Rénovation
d'ampleur

Rénovation en
copropriété

Déroulé de l'accompagnement



NE COMMENCEZ LES TRAVAUX
QU'APRÈS ACCORD
DES FINANCEURS

Contact	Définition du projet de travaux	Vérification du dossier	Ingénierie financière	Suivi des travaux	Clôture
Vérification de l' accès aux dispositifs . Envoi d'un dossier, demande de pièces administratives	Visite à domicile : définition du projet et préconisation des travaux adaptés	Réception du devis de travaux et vérification de sa cohérence avec les besoins	Instruction des demandes de subvention auprès des différents organismes	Envoi des accords afin de planifier le chantier	Accompagnement du ménage pour clôturer le dossier et demander la perception des fonds

Exemples de financement



RENOVATION ENERGETIQUE

Coût des travaux :
42 000 € HT – 44 310 € TTC



	Subvention TM 80 %	Subvention Mod 60 %
Subvention ANAH	32 000 € + 4 000 €	24 000 € + 4 000 €
Subvention OPAH	6 000 €	4 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS =	42 000 €	32 000 €
	Soit 94 % de subvention Reste à charge = 2 310 €	Soit 81 % de subvention Reste à charge = 12 310 €

ADAPTATION DU LOGEMENT

Coût des travaux :
8 500 € HT – 9 350 € TTC



	Subvention TM 70 %	Subvention Mod 50 %
Subvention ANAH	5 950 €	4 250 €
Subvention OPAH	1 700 €	1 700 €
TOTAL DES FINANCEMENTS =	7 650 €	5 950 €
	Soit 81 % de subvention Reste à charge = 1 700 €	Soit 63 % de subvention Reste à charge = 3 400 €

Les instances de suivi



▪ Comité technique

- ✓ Collège **élus** : le Président, Sylvie GUENET-NANSOT (VP référente OPAH), Stéphane BOULANT, Alain CAILLAT, Michel COURTEAUX, Catherine FONTANESI, Maurice LOMBARD, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Cécile OESLICK, José PIERLOT, Yann THOMAS
- ✓ Collège **technique** :
 - ANAH, Région, Département,
 - CCPC : Hélène Sauvegrain,
 - Maison Habitat
 - PETR
- ✓ Les élus, des communes, concernés par les dossiers présentés

▪ Comité de pilotage

- ✓ Les membres du comité technique
- ✓ Les financeurs :
 - Le Préfet, les Présidents : de la CCPC, du Département, de la Région



Siège social :

16 bd Hippolyte Faure – **CHALONS EN CHAMPAGNE**

Agence :

33 rue Cérès - **REIMS**

03 26 64 13 93

0 800 77 29 30 Service & appel
gratuits

comal@soliha.fr

www.comalsoliha51.fr

